



Interventions Formation – AG 2023 - Agen

# Partie n° 1

## Le signalement



**#TousConcernés**

**SIGNAL-SPORTS@SPORTS.GOUV.FR**

---



# Un contexte

- Beaucoup d'affaires apparaissent dans les médias depuis un moment
- Libération de la parole plus importante
- Une volonté politique d'en finir
- Commission d'enquêtes parlementaires

- Sensation d'immobilisme
- Impression d'opacité
- Complexité de traitement des dossiers

- Isolement des professionnels, gouvernance des clubs
- Le professionnel et son parcours de formation
- Faire évoluer les mentalités, les pratiques



Analyse du contexte

# Définition



Le terme de « signalement » est :

1. Un terme juridique
2. Qui consiste à porter à la connaissance des autorités compétentes
3. Des faits graves
4. Nécessitant des mesures appropriées
5. Dans le seul but de protéger un mineur ou un majeur

[Cliquez ici](#)

# Définition

L'obligation de signalement : **un devoir de professionnel** (Educateurs) et **de citoyen** (Entraîneurs, dirigeants, bénévoles, gymnastes, ...).

Le devoir de signalement apparaît comme **un devoir légal et moral** qui fait appel à la **responsabilité de tout un chacun**. Ce devoir se conçoit en situation d'urgence, de danger ou de maltraitance en vue de la protection d'une personne.

Le signalement s'impose au "professionnel" qui a **connaissance de mauvais traitements sur une personne** dans l'incapacité de se protéger auprès des services compétents...



**ATTENTION**

La non-dénonciation d'une situation de maltraitance dont on a connaissance peut être punie de 3 ans de prison et de **45 000 €** d'amende.

# Pourquoi faire un signalement ?

- Protéger le pratiquant de toutes dérives
- Limiter les conséquences pour son développement psychologique
- Faire prendre conscience aux maltraitants de mauvaises pratiques
- Ne pas renouveler ses erreurs (Banalisation des méthodes)
- Sécuriser la pratique et les lieux de pratiques

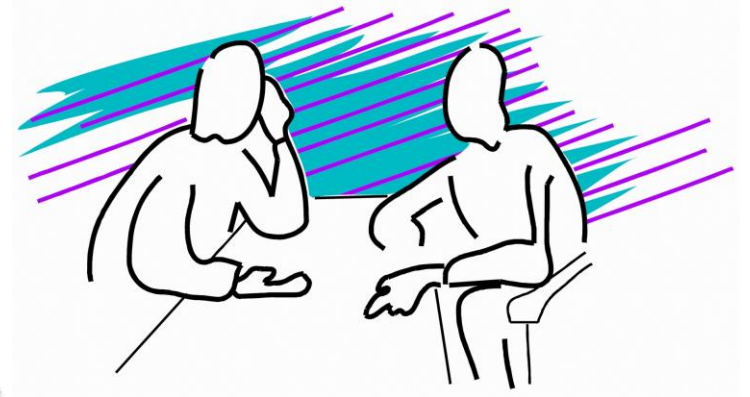




# Comment signaler et à qui ?

Il existe 4 canaux possibles :

- FFGym (Canal fédéral) : [cliquez ici](#)
- SDJES (Canal administratif) : [cliquez ici](#)
- Les professionnels de la santé
- Police/Gendarmerie (Canal judiciaire)



Un outil de signalement : [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

# Situation du comité par rapport au signalement

Mise en place d'un protocole partagé avec la FFGym (Un protocole national est à l'étude) :

1. **Recueillir** l'information , la parole en toute confidentialité
2. **Acter** et **archiver** les recueils dans un espace dédié et sécurisé
3. **Transmettre** les informations aux autorités compétentes
4. **Suivre** l'évolution du dossier
5. **Appliquer** les mesures préconisées par les autorités

# Partie n° 2

## Les réseaux sociaux

### Sensibilisation et bonnes pratiques



# Les réseaux sociaux



👍 68 💬 1 📌 3



# Partie n° 3

## La formation continue des dirigeants



# La formation continue des dirigeants

## Débats/Echanges

1. Objectif : accompagner les dirigeants dans la structuration des clubs
2. De quelles formations auriez-vous besoin ?
3. Quelles priorités ?
4. Quel calendrier ?



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
*Gym*